

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2022

NOTE BRÈVE ET SYNTHETIQUE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune comporte 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section doit être en équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget primitif (BP) pour l'exercice 2022 retrace les prévisions de dépenses et de recettes de l'exercice ; il est soumis au Conseil municipal lors de sa séance du 31 mars 2022.

Il peut se résumer comme suit :

	2021	2022
Section de fonctionnement	47 558 430,84	49 966 913,02
Section d'investissement	13 197 694,07	14 088 912,04
Total	60 756 124,91	64 055 825,06

Le budget 2022 poursuit les objectifs principaux suivants :

- Le choix d'un service public de qualité ;
- Une politique sociale affirmée traduisant l'importance du rôle des services publics en matière de cohésion sociale, d'autant plus importante en ces temps de crise sanitaire et d'incertitudes économiques ;
- Une ville plus verte ;
- Une politique ambitieuse de recherche de subventions pour permettre la réalisation de projets tout en contenant la dette et améliorant l'épargne nette.

Bâti sans augmentation des taux d'imposition et avec reprise des résultats de la gestion de l'exercice 2021, il intègre des provisions pour faire face aux risques économiques, énergétiques, sanitaires et sociaux identifiés pour l'exercice 2022.

Le budget 2022 donne la priorité aux investissements de transition écologique favorisant les économies d'énergie et la transition énergétique des bâtiments communaux. Des enveloppes sont prévues pour le remplacement des balayeuses et la poursuite du remplacement des véhicules légers thermiques par des électriques, la réfection des toitures du centre technique municipal et du gymnase de la Paix ou le lancement des études pour la rénovation de la production de chaleur de ce dernier.

Afin d'assurer la pérennité des bâtiments communaux, des travaux rénovation du patrimoine sont proposés, notamment le remplacement des vitres de la verrière de la bibliothèque pour renforcer l'étanchéité du bâtiment, améliorer la performance thermique du bâtiment et pour un plus grand confort du public.

Les travaux d'adaptation des bâtiments publics en termes d'accessibilité à tout type d'handicap se poursuivent avec, par exemple, un programme de mise aux normes important sur le gymnase de La Paix.

Enfin, l'accent est également mis sur les aménagements urbains avec des travaux de végétalisation et d'aménagement paysager parmi lesquels on peut citer le projet d'agrandissement de l'entrée du Sophora et d'ouverture du parc André Villette.

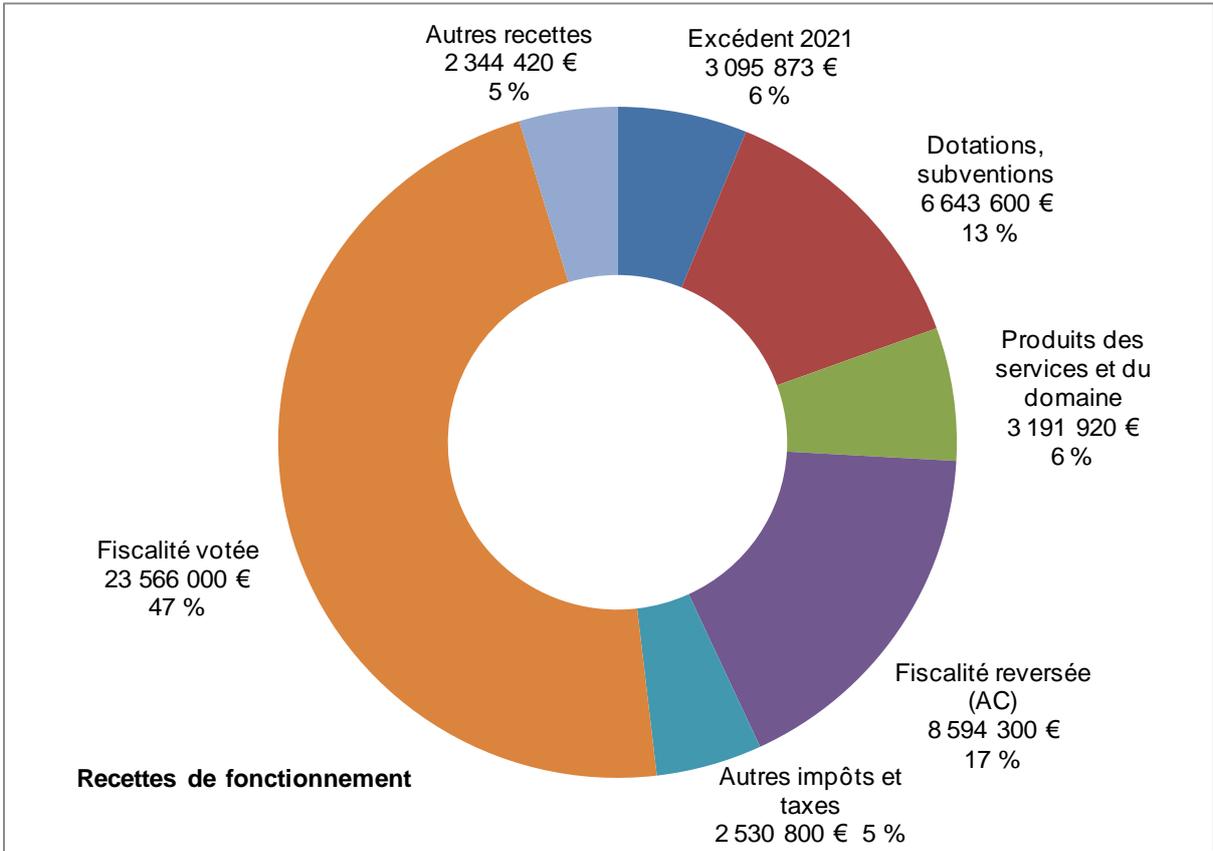
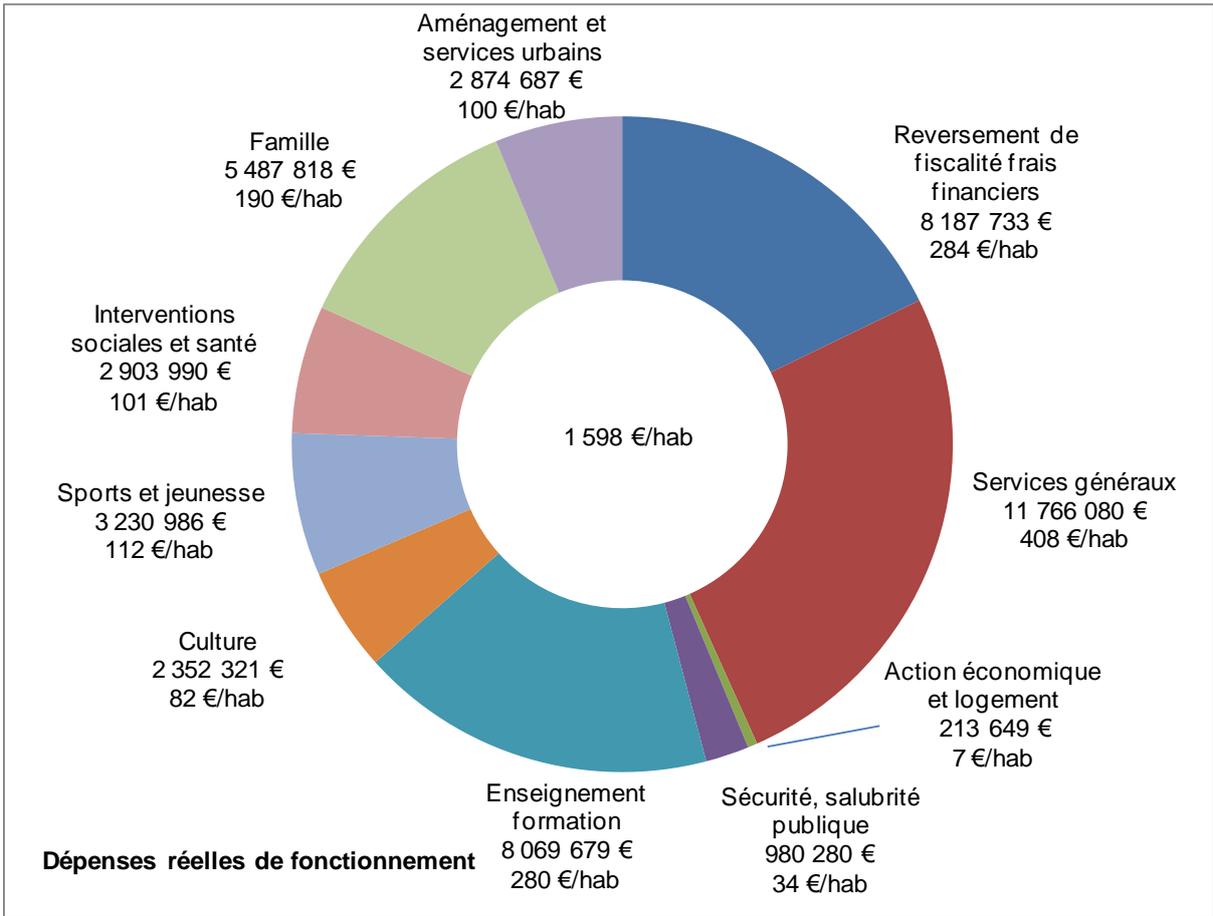
A – Section de fonctionnement

Par rapport au budget primitif précédent, cette section présente les évolutions suivantes :

- Recettes totales + 5,06 %
- Dépenses réelles de fonctionnement + 4,96 %

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	7 159 240,00	
012 – Charges de personnel	26 741 000,00	
014 – Atténuation de produits	200 000,00	
65 – Autres charges de gestion courante	9 784 700,00	
66 – Charges financières	545 000,00	
67 et 022 – Charges exceptionnelles	437 283,02	
68 – Dotations aux amortissements et provisions	1 200 000,00	
042 – Opérations d'ordre entre sections	3 899 690,00	
002 – Résultat de fonctionnement reporté		3 095 873,02
013 – Atténuation de charges		500 000,00
70 – Produits des services		3 191 920,00
73 – Impôts et taxes		34 691 100,00
74 – Dotations et participations		6 643 600,00
75 – Autres produits de gestion courante		641 090,00
76 et 77 – Produits financiers et exceptionnels		3 330,00
78 – Reprises sur amortissements et provisions		1 200 000,00
Total	49 966 913,02	49 966 913,02

Par politique publique, la répartition en volume et en euro par habitant (la population 2022 est de 28 822 habitants – population légale 2019 entrée en vigueur au 1/1/2022) est la suivante :



Les recettes de fonctionnement regroupent principalement :

- Le produit de la fiscalité directe locale ;
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (fiscalité reversée) ;
- La dotation globale de fonctionnement ;
- Les subventions et les produits des prestations municipales.

B – Section d'investissement

Chapitres	Dépenses		Recettes	
	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Restes à réaliser
001 – Solde d'exécution reporté		224 603,50		
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 193 000,00		2 413 000,00	750 000,00
20 – Immobilisations incorporelles	535 990,00	72 350,84		
204 – Subv. d'équipement versées		1 385 000,00		
21 – Immobilisations corporelles	5 321 830,00	919 814,67		
23 – Immobilisations en cours	259 000,00	925 133,03	200 000,00	
27 et 020 – Autres immobilisations	1 200 090,00		1 200 000,00	
040 – Opérations d'ordre entre sections	2 100,00		3 899 690,00	
10 – Dotations, fonds divers	50 000,00		1 121 500,00	1 553 254,62
13 – Subventions d'investissement			1 727 820,00	1 037 076,02
45 – Opérations pour compte de tiers				186 571,40
Total	10 562 010,00	3 526 902,04	10 562 010,00	3 526 902,04

Le financement des investissements est composé de :

- L'autofinancement et les amortissements ;
- Le recours à l'emprunt ;
- Le fonds de compensation pour la TVA ;
- Les subventions versées par les partenaires ;
- La taxe d'aménagement ...

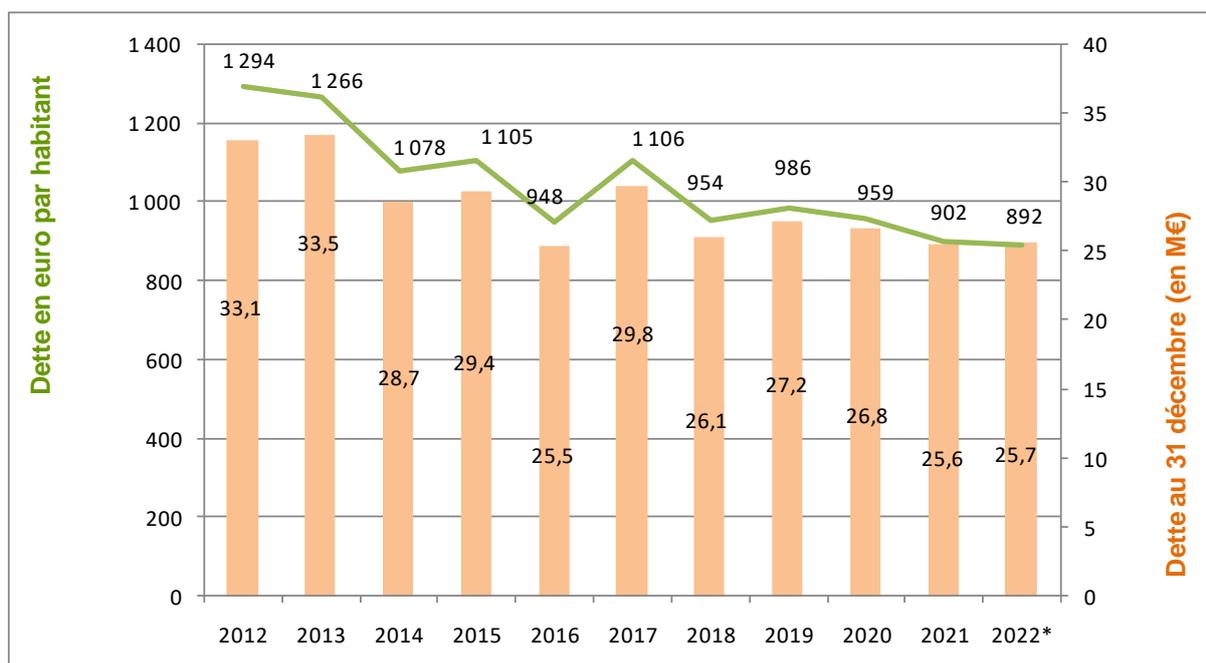
La politique d'investissement permet de répondre aux objectifs de développement des équipements de proximité tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

Au titre des opérations nouvelles, les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- dépenses d'équipement	5 916 820,00 €
- avances	200 000,00 €
- remboursement de la dette en capital	3 190 000,00 €
- remboursement de taxe d'aménagement	50 000,00 €
- divers	1 205 190,00 €

	BP 2022
Renouvellement des équipements et travaux courants	2 130 120,00
Rénovation du patrimoine	410 000,00
Transition écologique	2 106 200,00
- Achat de balayeuses, véhicule et vélos électriques	1 023 200,00
- Enfouissement des réseaux électriques et télécommunications	528 000,00
- Création d'un accueil unique à l'hôtel-de-ville	150 000,00
- Construction d'une minicrèche quartier des Frères Lumière	40 000,00
- Construction du gymnase des Frères Lumière	365 000,00
Adaptation des bâtiments	346 500,00
Nouveaux bâtiments publics	334 000,00
Aménagements urbains	590 000,00
Total des dépenses d'équipement	5 916 820,00

C – Dette



2022* : estimation

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette s'élève à 25,6 millions d'euros. 85,45% de l'encours est en taux fixe et 14,55 % en taux variable. 100% de l'encours est classé en 1A, soit le niveau le plus faible selon la charte de bonne conduite.

La capacité de désendettement, qui correspond à la dette au 31 décembre rapportée à l'épargne brute du compte administratif, s'établit à 6,37 ans.

D – Taux d'imposition

La collectivité n'a pas voté d'augmentation des taux des impôts locaux depuis 2009. Depuis 2021, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principale est remplacé par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et cela se concrétise par l'addition du taux de la TFPB communal (23,21%) et du taux de la TFPB départemental (13,75%) sans impact de fait les contribuables. Les taux sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 36,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 49,44 %

Il convient de noter que suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de cette taxe pour les seules résidences secondaires est figé depuis 2020 et sa valeur est de 24,36 %.

Par ailleurs, la revalorisation des bases en 2022 est de 1,034 en raison de la progression de l'Indice des prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2020 et novembre 2021.

E – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
Effectifs en ETP (équivalent temps plein)	564,60	561	554,34
Chapitre 012 – Charges de personnel	24 988 790,26	25 639 728,28	26 741 000,00

F – Principaux ratios

		Valeur	Moyenne nationale de la strate *
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 598	1 212
2	Produits des impositions directes / population	818	670
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 626	1 405
4	Dépenses d'équipement brut / population	212	301
5	Encours de la dette / population	887	1 018
6	DGF / population	145	202
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,0%	62,4%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	105,1%	93,4%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,1%	21,4%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	54,5%	72,4%

* dernière année connue 2020, source www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2021